



# **Association la Randallaz**

## **La Balme de Sillingy**

Association Loi 1901 déclarée en préfecture de haute Savoie et enregistrée sous le numéro W741009208

### **Règlement intérieur « Sorties loisirs hiver » 2025**

**Ce règlement s'applique en complément du règlement intérieur du club.**

#### **1. ORGANISATION DES SORTIES HEBDOMADAIRES :**

##### **1 – Calendrier et horaires**

Les sorties ont lieu du 06/01 au 31/03, le lundi en journée.

Le programme des sorties est communiqué aux adhérents en début de saison, Il est consultable sur le site du club « randallaz74.fr »

Rendez-vous sur le parking du Tornet à la Balme de Sillingy.

Horaires :

- Départ à 9h00 pour un retour à 16h15, en janvier et février.
- Départ à 8h00 pour un retour à 17h30 pendant les vacances scolaires.
- Départ à 9h00 pour un retour à 17h00 au mois de mars.

Les sorties s'effectuent en car. Elles sont annulées s'il y a moins de 35 participants.

La sortie est maintenue même si la neige est annoncée.

##### **2 – Matériel nécessaire**

Chaque participant doit posséder un équipement complet et adapté à la pratique de son activité, par tous les temps.

Il doit être porteur de ses informations médicales confidentielles et de la liste téléphonique des responsables et des secours.

Ces documents sont à télécharger sur le site internet de la Randallaz, onglet « adhérents » puis « documents adhérents toutes activités »

#### **2. TRANSPORT :**

Le club n'est responsable que de l'organisation du transport.

Les activités libres et non encadrées sont couvertes par les assurances individuelles des participants.

Chacun pratique l'activité de son choix en fonction de ses aptitudes physiques, en respectant les mesures de sécurité mises en place sur le terrain.

Pour être inscrit aux sorties, chaque adhérent doit s'acquitter d'une avance forfaitaire de 60 € correspondant à 6 sorties. Cette somme est non remboursable, quel que soit le nombre de sorties effectuées, sauf sur présentation d'un certificat médical. Le solde des sorties supplémentaires se fait en fin de saison.



# **Association La Randallaz**

## **La Balme de Sillingy**

Association Loi 1901 déclarée en préfecture de haute Savoie et enregistrée sous le numéro W741009208

### **3. DESISTEMENT :**

Il doit être annoncé par mail uniquement à : [randallaz74@gmail.com](mailto:randallaz74@gmail.com) **au plus tard le jeudi à 20h00**

Un accusé de réception sera envoyé, il est à conserver comme preuve en cas de réclamation.

**Les absences non excusées à temps sont dues**, sauf cas de force majeure.

Le club n'est pas responsable des délais des opérateurs.

En cas d'absence de dernière minute, merci d'avertir les responsables par SMS ou téléphone :

**Nadia : 06 19 84 93 33**

**Martine : 06 16 34 59 84**

### **4. SORTIES OCCASIONNELLES :**

Destinées à des adhérents non-inscrits aux sorties, des invités, des enfants ou petits-enfants.

Ces personnes sont accueillies sur demande en fonction des places disponibles.

**L'inscription se fait au plus tard le jeudi à 20h00** par courriel à l'adresse « [randallaz74@gmail.com](mailto:randallaz74@gmail.com) »

Une confirmation d'inscription est envoyée en retour.

Tarif : Adultes : 13 € même en période de vacances

Enfants : 7 € à régler dans le car par chèque à l'ordre de la Randallaz.

Au-delà de 3 sorties, l'adhésion au club est obligatoire.